



DÉLIBÉRATION

du 25 juin 2024

Présents : 25 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 26 En exercice : 26	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>26/06/2024</u> Publiée, le <u>27/06/2024</u> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON) <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine SUTEAU <u>Date de la convocation</u> : 19 juin 2024
Délibération n°24.5.9	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> <i>Pôle Enfance Jeunesse – Ecole Hortense Tanvet - Création d'un emploi non permanent compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité</i>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement les élèves de maternelle et d'élémentaire de l'école Hortense Tanvet bénéficient d'un accompagnement par un personnel communal au niveau de la bibliothèque (BCD) et des ateliers numériques à raison de 13h par semaine scolaire soit 10h annualisées.

Elle propose, en accord avec la directrice et les enseignantes de l'école et suite à la modification de l'emploi de l'agent actuellement en poste de créer un emploi non permanent à temps non complet afin d'accompagner les classes sur la BCD et les ateliers numériques.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **CRÉE** un emploi non permanent à temps non complet (6,5/35^{ème}) d'encadrant de bibliothèque et d'ateliers numériques pour une durée de 11 mois maximum pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité à l'école Hortense Tanvet, à compter 1^{er} septembre 2024; ouvert sur le grade d'adjoint d'animation,
- ▶ **DIT** que le traitement sera calculé par référence au maximum au dernier échelon du grade de recrutement,
- ▶ **PREVOIT** les crédits correspondants au budget 2024.

Sandrine SUTEAU
Secrétaire de séance

Accusé de réception en
préfecture 044-
214400962-20240625-
2459d-DE Reçu le
26/06/2024

Le Maire,
Nadine YOU

